



CONTRE LES PRESSIONS INTOLÉRABLES SUR LA CULTURE

Depuis plusieurs semaines, des scènes (labellisées, conventionnées ou municipales) subissent des **décisions arbitraires** : annulations de programmations, remises en cause budgétaires ou ingérences dans les choix artistiques. Ces actes menacent l'équilibre fragile d'un écosystème culturel construit sur la confiance et l'expertise.

Scène Ensemble tient à réaffirmer avec force quelques principes fondamentaux qui doivent régir les relations entre professionnel.les de la programmation artistique et élu.es :

- La **libre administration des collectivités territoriales** ne peut justifier des abus de pouvoir.
- Les **principes de liberté de création, de programmation et de diffusion artistique** doivent être respectés par tous – élus comme professionnels.
- Toute décision **doit être proportionnée, motivée et conforme à l'intérêt général**.

La programmation artistique n'est pas un acte administratif : c'est un **métier**, fondé sur une expertise reconnue, une connaissance fine des artistes, des œuvres et des territoires. Elle s'inscrit dans une vision, une responsabilité et un engagement au service des personnes et l'intérêt général et ce dans une interdépendance de tout le réseau artistique au niveau national. Ces annulations brutales ont des **répercussions sur l'écosystème dans son entier** et minent de l'intérieur un édifice patiemment construit depuis plusieurs décennies.

Elles représentent par ailleurs - rappelons-le dans des temps de disette économique - un **gaspillage d'argent public** insoutenable puisque la rupture arbitraire d'un contrat donne lieu à dédommagement pour les compagnies, sans le service rendu attendu pour les citoyen.nes.

Nous exprimons aujourd'hui notre profonde stupeur face à un mouvement qui fragilise les professions et le service public que nous représentons. Scène Ensemble appelle à une prise de conscience et à une refonte du dialogue avec les élu.es. sans laquelle ces dérives vont se multiplier.

Nous demandons :

- **Le respect strict du cadre légal** par les collectivités.
- **La fin des annulations arbitraires** de programmations.
- **La préservation de l'autonomie artistique**, garantie de la diversité et de la qualité de l'offre culturelle.

Plus que jamais, nous affirmons notre attachement à des politiques culturelles ambitieuses, respectueuses des compétences professionnelles, de la liberté artistique et de l'intérêt général qui sont les garantes de la démocratisation culturelle.